

**ASSEMBLEE NATIONALE**3 octobre 2005

---

DROIT COMMUNAUTAIRE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 2278)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 31

présenté par  
le Gouvernement-----  
**ARTICLE 4**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'annulation par l'arrêt de la Cour de justice des Communautés européennes du 13 juillet 2005 de la décision-cadre 2003/80/JAI du Conseil, du 27 janvier 2003, relative à la protection de l'environnement par le droit pénal, rend sans objet la transposition de ce texte.